


MUSÉE DE LA GENDARMERIE NATIONALE

GRILLE TARIFAIRE

GRUPE¹ (A partir de 10 personnes – composée d'un maximum de 25 personnes)

(M&J 13/10/2025)

Billet d'entrée (individuel) (collections permanentes)		Complément expositions temporaires	Complément Activité de médiation	Complément Visite guidée Exposition permanente	Complément Visite guidée (Exposition temporaire)	Complément Visite guidée + activité de médiation (journée entière)	
-----------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------	-------------------------------------	---------------------------------------------------	-----------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------	--

PRIX UNITAIRE PUBLIC	9 €	5,00 €	125 € ⁴	125 € ⁴	125 € ⁴	250 € ⁴	
GROUPES SCOLAIRES, PÉRISCOLAIRES ET D'ÉTUDIANTS							
Établissement de la CAMVS	0 €	50€ ⁴	60 € ⁴	55 € ⁴	55 € ⁴	115 € ⁴	
Établissement hors CAMVS	2 €	50€ ⁴	60 € ⁴	55 € ⁴	55 € ⁴	115 € ⁴	
Enseignant	0 €	5 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Demandes à adresser à la médiation culturelle
Accompagnateur (1 adulte pour 10 élèves ou 1 pour 5 élèves pour les maternelles)	0 €	5 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
GROUPES DU CHAMP SOCIAL²	0 €	0 €	25 € ⁴	15 € ⁴	15 € ⁴	40 € ⁴	Demandes à adresser à la médiation culturelle
ASSOCIATIONS							
SNU/CADETS	0 €	5 €	25 € ⁴	0 €	15 € ⁴	25 € ⁴	Sous convention avec la gendarmerie nationale
Retraités de la gendarmerie + patriotiques	9 €	0 €	125 € ⁴	OTMVS	OTMVS	OTMVS	Devis VG à demander par le Musée à l'OTMVS
Divers	9 €	5 €	125 € ⁴	OTMVS	OTMVS	OTMVS	Demandes à renvoyer vers l'OTMVS par mail
GROUPES GENDARMES EN ACTIVITÉ	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Demande à faire valider par la direction du musée qui prendra la décision de VG en interne ou pas.
TARIFS VENTE AUX PROFESSIONNELS³	7,50 €	-	-	-	-	-	
TARIF DROIT DE PAROLE	40,00 €	-	-	-	-	-	
LOCATION AUDIOPHONE	-	-	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	

¹ Un groupe est un ensemble de 10 personnes minimum appartenant à une collectivité (scolaire, centre de loisirs, comité d'entreprise, association, professionnel du tourisme...). Les groupes formés par des particuliers venus en nombre (individuels et familles) n'appartiennent pas à cette catégorie de visiteurs.

² « Publics du champ social » : personnes qui ne s'autorisent pas à fréquenter les institutions culturelles car elles se trouvent en situation d'exclusion ou de vulnérabilité sociale ou économique.

³ Des tarifs professionnels sont définis pour permettre la commercialisation par les partenaires de type offices du tourisme des billets d'entrée (la pratique est de permettre à ces partenaires de bénéficier de 15 à 20 % de marge sur le billet).

⁴ Forfait pour un groupe d'un maximum de 25 personnes (le forfait pour un deuxième groupe se déclenche à partir de 30 personnes)